

Pose d'un relais radiotéléphone – Quartier Le Labourier – Parcelle N1 — Promesse unilatérale de vente avec la Société Française de Radiotéléphone – Autorisation de signature (suite)

sera remis aux habitants dans un rayon de 200 mètres et ajoute que la première maison se situe à 180 mètres.

Monsieur Gubler demande pourquoi SFR ne prévoit pas un habillage imitant le végétal pour masquer ses pylônes ?

Monsieur le maire en convient si cela est bien fait. Il rappelle que dans le cas qui nous concerne l'impact visuel est minime car le pylône sera assez loin.

Monsieur Borel demande si cela aura un rapport avec le dégroupage.

Monsieur le maire répond par la négative et rappelle que cette installation concerne les communications « 3G ». Il ajoute que le dia-

gnostic archéologique n'est pas obligatoire pour une installation de ce type.

Monsieur Destrost met en évidence qu'à ce jour nous n'avons pas assez de recul quant aux incidences sur le plan sanitaire et demande si les contrôles des émissions des ondes électromagnétiques sont à la charge de la commune ou de SFR.

Monsieur le maire répond que la commune demande le contrôle et les éventuelles mesures et la société SFR paie la facture.

Monsieur Fasolino convient de la nécessité d'avoir des communications internet améliorées sur la commune mais propose que des contrôles inopinés soient effectués

afin de mesurer le degré d'émission de ces ondes. Il propose également de solliciter la société SFR afin qu'elle programme une réunion publique pour informer les cugeois sur les mesures d'exposition à ces ondes.

Monsieur Rodriguez rappelle que pour les relais du Col de l'Ange et d'Ok Corral, les installations ont été effectuées sans demander l'avis de quiconque.

Madame Roux demande si un habillage ultérieur sera possible si d'aventure l'« esthétique » du pylône se révélait « vilaine ».

Monsieur le maire se rapprochera de la société pour poser cette question.



Questions diverses

• Monsieur le maire aborde le dossier de la Zac des Vigneaux. Il annonce que les fouilles ont démarré et qu'un arrêté va être pris afin d'interdire à toutes personnes, propriétaires inclus, de pénétrer sur le chantier.

Monsieur Borel demande si sera organisée une journée porte ouverte.

Monsieur le maire répond par l'affirmative et ajoute que l'Inrap programmera l'organisation.

Madame Boulant indique qu'a eu lieu la visite d'Iter avec la section randonnée du CHL et la mairie. Elle souhaitait par cette interven-

tion remercier la section d'avoir proposé cette sortie. Elle rappelle parallèlement que le 19 janvier prochain Jean Claude Gaudin procèdera au lancement de Marseille Provence Culture 2013.

Monsieur le maire ajoute qu'il présentera ce jour-là le départ de la transhumance qui sera l'une des initiatives phares de MP2013.

• Madame Parent indique qu'une expérience pilote vient d'avoir lieu sur la commune : la formation des enfants CM1 et CM2 comme ambassadeurs du tri. Cette expérience va être renouvelée dans

d'autres communes. Une prochaine visite du centre de tri va être organisée qui sera, on l'espère, financée par l'Agglo.

Madame Olivier souligne que la directrice de l'école maternelle est favorable pour participer à ce projet.

• Madame Parent annonce enfin qu'une nouvelle plateforme de covoiturage et d'informations sur les transports en commun pour les salariés du Pays d'Aubagne et de l'Etoile va être lancée le jeudi 26 janvier, salle des mariages.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le maire répond aux questions du public et lève la séance à 19 heures.

La vie du conseil municipal



Synthèse de la séance du 13 décembre 2011

&

Synthèse de la séance du 16 janvier 2012

Nous vous rappelons que l'intégralité du procès-verbal de ces séances sont disponibles en mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Flash délibérations

✓ **Délibération n° 16/12/11** **Décision modificative n° 4 – Budget principal.** Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur certains réaménagements au sein du budget principal. *Délibération adoptée par 22 voix pour et 5 abstentions (Catherine Lognos, Alain Ramel, Bernard Destrost, Marie-Odile Roux et France Leroy).*

✓ **Délibération n° 01/01/12** **Classe de neige pour les enfants des classes CM2 – hiver 2012.** Cette délibération fixe les modalités selon lesquelles la commune participera à l'organisation de la classe de neige pour les enfants de CM2, prévue entre le samedi 17 mars 2012 au samedi 24 mars 2012. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 02/01/12** **Personnel communal – Création de poste.** Cette délibération est retirée de l'ordre du jour et reportée à la prochaine séance du Conseil municipal de février 2012.

✓ **Délibération n° 03/01/12** **Personnel communal - Plan de formation 2012** L'article 7 de la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 modifié par l'article 7 de la loi du 19 février 2007 prévoit que les régions, les départements, les communes... établissent un plan de formation annuel ou pluriannuel qui détermine le programme d'actions de formations de leurs agents.

Cet instrument et la démarche qu'il représente doivent en effet assurer la cohérence entre les orientations générales de la collectivité en matière de formation et gestion des ressources humaines et les souhaits individuels des agents, prévoir les actions retenues au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF), prendre en compte les formations d'intégration, de professionnalisation, de perfectionnement, les préparations aux concours et examens professionnels, ainsi que les dispositifs tels que le bilan de compétence, la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou la reconnaissance de l'expérience professionnelle.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le plan de formation, pour l'année 2012, joint dans les tableaux en annexe, de prévoir les crédits nécessaires au budget communal et d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 04/01/12 Contrat Enfance Jeunesse – Convention d’objectifs et de financement entre la commune et la Caisse d’Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.** Il appartient au conseil municipal d’autoriser monsieur le maire à signer avec la Caisse d’Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône une nouvelle convention d’objectifs et de financement relative au Contrat Enfance Jeunesse, jusqu’au 31 décembre 2014, conformément au modèle proposé en annexe de la délibération. *Délibération adoptée à l’unanimité.*

✓ **Délibérations n° 05/01/12, n° 06/01/12 et n° 07/01/12 Service de l’animation socio-culturelle – Atelier « Bande dessinée » - Organisation d’un stage « Initiation au tennis de table »- Organisation d’un stage « Initiation à la Capoeira ».** Le conseil municipal doit approuver l’organisation de différents stages et atelier proposés par le service de l’animation socioculturelle. Il doit également en adopter les tarifs. *Délibérations adoptées à l’unanimité.*

✓ **Délibération n° 08/01/12 Travaux de sécurisation routière – Traverse des Auberts – Demande de subvention au Conseil général – Dispositif « Travaux de sécurité routière ».** Par cette délibération, il est proposé de solliciter l’aide du Département dans le cadre du dispositif « Travaux de sécurité routière » et ce, afin de réaliser certains travaux traverse des Auberts. *Délibération adoptée à l’unanimité.*

✓ **Délibération n° 09/01/12 Convention de location d’un bâtiment à usage de garage – Parcelle n°162 – Section AE – Autorisation de signature.** La présente délibération a pour objet d’autoriser monsieur le maire à signer le projet de convention de location d’un bâtiment à usage de garage pour la parcelle cadastrée section AE, n°162. Ce bâtiment sera destiné non seulement au siège du Comité Feux de Forêts qui actuellement s’en trouve dépourvu et au parcage des véhicules communaux. Il est donc proposé d’autoriser monsieur le maire à signer ladite convention. *Délibération adoptée à l’unanimité.*

✓ **Délibération n° 10/01/12 Pose d’un relais radiotéléphone – Quartier Le Labourier – Parcelle N1 — Promesse unilatérale de vente avec la Société Française de Radiotéléphone – Autorisation de signature.** Afin d’améliorer la couverture internet par la mobilité sur la commune, la Société Française de Radiotéléphone va procéder à l’installation d’un pylône treillis SFR. Il est proposé d’accepter le projet d’installation de ce relais radiotéléphone, quartier Le Labourier, parcelle cadastrée Section N, numéro 1, par la Société Française de Radiotéléphone et d’autoriser monsieur le maire à signer la promesse unilatérale de vente ainsi que tous documents afférents. *Délibération adoptée à l’unanimité.*

Classe de neige pour les enfants des classes CM2 – hiver 2012.

Madame Olivier rappelle que le coût de la classe de neige s’élève à 38 000 euros et que la commune participe à hauteur de 19 000 euros auxquels il faut ajouter le transport. Les différents prix payés par les familles sont calculés en fonction des nouvelles grilles du quotient familial. Monsieur le maire propose aux élus de rejoindre les enfants à Saint Jean Saint Nicolas, le mercredi 21 mars pour passer une journée avec eux et les accompagner lors des activités.



Travaux de sécurisation routière – Traverse des Auberts – Demande de subvention au Conseil général – Dispositif «Travaux de sécurité routière»

Monsieur le maire met en évidence que cette demande de subvention s’insère dans le cadre de l’enveloppe financière qui résulte des amendes de police. Ces travaux permettront entre autres le croisement de deux véhicules et amélioreront les conditions de circulation qui sont assez difficiles aujourd’hui. Monsieur Quinard précise que le cheminement piétonnier sera aménagé avec des barrières de protection en préservant des espaces de retrait qui permettront le croisement des véhicules.



Convention de location d’un bâtiment à usage de garage – Parcelle n°162 – Section AE – Autorisation de signature

Monsieur le maire expose que cette location sera une location précaire, car la future propriétaire de ce local aura la possibilité d’édifier un bel appartement sur cette parcelle. La superficie de ce local permettra l’aménagement du siège social du C.C.F.F. et le parcage des véhicules C.C.F.F., du 4x4 police, et par intermittence le véhicule des ASVP. Une cage en fer permettra le stockage du matériel C.C.F.F. ainsi que le matériel nécessaire d’urgence (couvertures, eau potable, lits..). Les personnes utilisant ce local pourront parquer leur propre véhicule sur le parking de la salle des mariages. Mon-

sieur le maire souligne enfin que cette opportunité de location est très importante pour la survie des véhicules communaux, qui actuellement sont garés dehors. Monsieur Rodriguez ajoute que dans l’année la commune récupérera le montant des frais qui sont réalisés actuellement sur les véhicules qui sont parqués à l’extérieur durant les nuits et qui par conséquent s’abîment. Monsieur le maire fait remarquer enfin que le C.C.F.F. pourra avoir enfin avoir plus d’autonomie que ce qu’il avait jusqu’à présent.



Pose d’un relais radiotéléphone – Quartier Le Labourier – Parcelle N1 — Promesse unilatérale de vente avec la Société Française de Radiotéléphone – Autorisation de signature

Monsieur le maire expose qu’actuellement sur la commune les communications internet par le biais des mobiles passent très mal. Il rappelle que la société Bouygues avait déposé une demande pour installer une antenne sur l’horloge, un avis défavorable lui avait été donné ; puis elle a présenté une deuxième demande pour une installation à la déchetterie, dont nous n’avons plus de nouvelle. La politique de la société SFR est différente des autres opérateurs ; en effet, elle ne loue pas mais achète les terrains sur lesquels elle va s’installer. Le prix proposé dans cette délibération

est plus cher que le m2 constructible. Monsieur le maire ajoute que la somme de 25.000 euros viendra impacter les recettes d’investissement car il s’agit de la vente foncière d’un patrimoine privé de la commune. Il rappelle ensuite les formalités ultérieures : déclaration préalable, délai de recours des tiers. Il aborde enfin la méfiance liée au risque sanitaire et souligne qu’aucune maison n’est implantée à moins de 100 mètres. Madame Lognos souligne que sur le plan visuel, cela aura quand même un impact. Monsieur le maire indique qu’un dossier d’informations

Synthèse du 13 décembre 2011

Décision modificative n° 4 – Budget principal.

Monsieur Gubler indique : cette délibération est très explicite ; en effet, il s’agit d’une régularisation sur le plan budgétaire du paiement des charges liées aux salaires des non titulaires. La deuxième régularisation a trait au

paiement d’un mandat qui n’a pas été fait dans sa totalité ; suite à un appel du Trésorier, lequel a tout de même procédé à son règlement. Il convient donc d’apporter un réajustement sur le plan comptable.

Questions diverses

Madame Parent informe qu’à la cuisine satellite, les ambassadeurs du tri vont mettre en service un éco composteur afin de sensibiliser les enfants. Parallèlement, en partenariat avec les Jardins du Pays

d’Aubagne et de l’Etoile, les instituteurs vont construire un jardin pédagogique avec les enfants. Elle ajoute que le nouveau « local pouibelle » du Boulevard Chanoine Bonifay est terminé.



Plus rien n’étant à l’ordre du jour, Monsieur le maire répond aux questions du public et lève la séance à 19 heures.